

## **Géothermie profonde, quelques précisions**

Irène Donzé (PLR)

Que l'on soit pour ou contre le projet de géothermie profonde à Haute-Sorne, certaines questions nécessitent des précisions. C'est le cas notamment pour certains aspects en lien avec l'assurance RC de 100 millions de francs souscrite par le promoteur.

L'article 19 de la convention stipule que « *l'exploitant répond, en application des dispositions légales en matière de responsabilité civile et de droit public, de tous les dommages découlant de la réalisation du projet et notamment du risque sismique et des conséquences qui s'ensuivent, dans toutes les phases du projet* ».

Dans le cadre des assurances en responsabilité civile (RC), c'est sur la base des valeurs vénales (et non des valeurs à neuf) que les biens sont couverts. La dépréciation de valeur sert donc de base au calcul des dédommagements couverts par la RC. Cette pratique sera appliquée pour des éventuels dommages causés par le projet de Haute-Sorne.

**Nos questions sont les suivantes :**

- 1. Dans les négociations/discussions menées avec le promoteur, cette question du dédommagement à la valeur vénale a-t-elle été abordée ?**
- 2. Si oui, quelles décisions ont été prises à ce sujet ?**
- 3. Si non, comment les dégâts potentiels non couverts par la RC du promoteur seront-ils remboursés aux propriétaires concernés ?**
- 4. En cas de dégâts importants dus au projet, une très grande majorité des propriétaires de la région seront concernés par cette limite de couverture au travers de la RC du promoteur. Comment le Gouvernement se positionne-t-il par rapport à cet état de fait, et comment entend-il rassurer la population ?**
- 5. Est-ce que des accords complémentaires à ce sujet avec le promoteur sont possibles afin de couvrir la part des travaux qui ne seraient pas pris en charge par la RC du promoteur ?**

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Irène Donzé (PLR)

### **Co-signataires**

- Thomas Vuillaume (PLR)
- Pierre Chételat (PLR)
- André Henzelin (PLR)
- Edgar Sauser (PLR)
- Pierre Parietti (PLR)
- Gabriel Voirol (PLR)
- Ernest Gerber (PLR)

- Alain Schweingruber (PLR)
- Michel Périat (PLR)
- Stéphane Brosy (PLR)
- Yann Rufer (PLR)

Intervention déposée officiellement le 31 mai 2023